



**Syndicat  
Adduction  
Eau  
Potable**

**Risle et Plateaux**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable ou d'assainissement. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter le dossier de demande de branchement, puis nous le retourner soit à l'adresse suivante : **Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Risle et Plateaux Quai du Mascaret 27500 Pont-Audemer** ou par courriel : **contact@saeprp.fr**.

Après réception de votre demande, nous vous transmettrons :

- Un devis détaillé et définitif réalisé par une entreprise missionnée par nos services, réalisé à la suite de notre visite technique.

Votre branchement sera réalisé après :

- L'acceptation de votre devis accompagné d'un acompte de 30%
- L'obtention des différentes autorisations administratives

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nature des travaux demandés	
Branchement neuf d'eau potable	.....
Pose compteur	
Déplacement de compteur	.....
Branchement neuf d'eau usées	.....
Déplacement de regard d'eau usées	.....

Référence client : .....

Partie réservée au service des eaux

Rendez-vous :  oui  Non

Entre ...h... et ...h...

Si oui, le .....

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

➤ **Adresse du demandeur :**

Madame, Monsieur (rayer la mention inutile) : .....  
Nom/Raison sociale : .....  
Prénom : .....  
N° de Rue / Rue : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Tél. Domicile : ..... Tél. Travail : .....  
Tél. Mobile : ..... Fax : .....

POUR VOUS INFORMER PLUS RAPIDEMENT DU SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE BRANCHEMENT, MERCI DE				
NOUS	COMMUNIQUER	VOTRE	ADRESSE	E-MAIL :
.....				

➤ **Vous êtes :** Propriétaire :  Lotisseur /aménageur :   
Collectivité :  Locataire\* :  N° de parcelle/lot : ...  
(\* ) fournir un justificatif et accord du propriétaire

Si vous êtes propriétaire, est-ce votre Résidence Principale :  ou Résidence Secondaire :

➤ **Adresse précise du branchement à réaliser :**

Rue/Lieu-dit : .....  
Commune : .....

➤ **Adresse à laquelle envoyer la facture :**

Nom : ..... Prénom : .....  
N° de Rue/Rue : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Nota : Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, veuillez préciser le nom de la société responsable des travaux en qualité de maçon, d'architecte ou de maître d'œuvre.  
Qualité : ..... Nom : .....  
Adresse : .....  
..... N° tél : .....

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

➤ **Nature du/des branchement(s) à réaliser :**

Il est très important de nous préciser si les raccordements concernent :

- Le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement, nombre de branchements : .....
- Le réseau d'eau potable, nombre de branchements : .....
- Le réseau d'assainissement, nombre de branchements : .....

Et de nous indiquer pour chaque raccordement le nombre de branchements souhaité.

## ***ELEMENT CONCERNANT LES BRANCHEMENTS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT***

### ➤ **Votre projet concerne :**

- Une maison particulière
- Un immeuble : Nombre d'appartements : .....
- Un établissement artisanal ou industriel : De type : .....
- Une exploitation agricole :

## ***BRANCHEMENT EN EAU POTABLE***

➤ **Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :**

- Une piscine
- Un arrosage automatique d'un débit de : .....

Autres précisions complémentaires : .....

### ➤ **La construction est-elle en limite de domaine public ?**

- OUI
- NON (indiquer la distance par rapport à la voie publique : .....

### ➤ **Y-a-t-il un puits sur votre terrain :**

- OUI
- NON

**NOTA :** Pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- Le regard de comptage est à votre charge
- Le regard de comptage est à la charge du lotisseur

➤ **Si votre demande concerne uniquement la pose d'un compteur d'eau, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :**

- Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété doit être existant (sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service)
- Le regard, où doit se trouver le compteur doit être en place.

### ➤ **Conseils pour entretenir et protéger votre système**

- Afin de permettre un accès facile à votre système de comptage, à la fois pour les réparations et pour son remplacement ultérieur, éviter de couvrir le regard : ne pas poser de dalles, de pots de fleurs ni de végétaux à proximité :

- Protéger la canalisation contre le gel : faire installer un robinet d'arrêt sur les installations extérieures et, en hiver, les purger pour que l'eau stagnante ne gèle pas. Pour celles situées dans les locaux non chauffés (garage, cave...) ne pas les recouvrir de chiffon, paille, plastique etc... qui retiennent l'humidité et risquent d'aggraver l'effet du gel.

### ➤ **Recommandations pour la conception de votre réseau privatif**

- Si vous disposez d'un puits ou d'un système de réutilisation d'eau de pluie, il est interdit de relier aux

installations raccordées au réseau public

▪ Il est également interdit d'utiliser les canalisations d'eau au réseau public (ou d'un réseau privé relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques

### **BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT**

➤ **Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :**

Un sous-sol autres précisions complémentaires

➤ D'autre part, veuillez nous indiquer la profondeur de sortie de votre branchement d'eaux usées par rapport au terrain naturel (sol fini) en limite de propriété. Ces renseignements vous seront fournis par l'entreprise qui réalisera vos travaux en domaine privé.

Profondeur : .....

Note : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

### **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

Afin de nous permettre de faire établir le devis et de permettre à l'entreprise de demander l'autorisation de voirie délivrée par la commune, la D.D.T ou le Conseil Département, nous vous remercions de joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de l'arrêté du permis de construire ou de l'attestation de dépôt de permis de construire
- Le plan de situation dans la commune
- Le plan cadastral en indiquant l'emplacement souhaité de compteur et/ou du tabouret de branchement d'assainissement (le choix définitif de l'emplacement est réservé à nos services)
- Votre relevé d'identité bancaire pour le prélèvement de vos prochaines factures de consommation d'eau
- Plan de masse

Date : .....

Signature : .....

*Pour les prélèvements de nos prochaines factures de consommation d'eau.*

*Merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA.*